



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/IFF/1997/4  
10 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS  
SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIÈRE SESSION

(New York, 1er-3 octobre 1997)

## TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|--|---------------------|-------------|
| I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL<br>ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION . . . . .                     | 1 - 2               | 3           |
| A. Projet de décision . . . . .  | 1                   | 3           |
| B. Décision portée à l'attention du Conseil . . . . .  | 2                   | 3           |
| II. PROGRAMME DE TRAVAIL DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL<br>SUR LES FORÊTS ET DATES ET LIEUX DE SES<br>FUTURES SESSIONS . . . . . | 3 - 15              | 3           |
| III. ADOPTION DU RAPPORT DU FORUM SUR LES TRAVAUX DE<br>SA PREMIÈRE SESSION . . . . .  | 16 - 20             | 9           |
| IV. QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES . . . . .   | 21 - 28             | 10          |
| A. Ouverture et durée de la session . . . . .  | 21 - 22             | 10          |
| B. Participation . . . . .   | 23                  | 10          |
| C. Élection du Bureau . . . . .  | 24                  | 10          |
| D. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .   | 25                  | 10          |
| E. Documentation . . . . .   | 26                  | 10          |
| F. Participation d'organisations intergouvernementales<br>aux travaux du Forum . . . . .                                       | 27 - 28             | 11          |

Annexes

|  |    |
|--|----|
| I. PARTICIPATION . . . . .   | 12 |
| II. LISTE DES DOCUMENTS DONT LE FORUM ÉTAIT SAISI À<br>SA PREMIÈRE SESSION . . . . .   | 14 |
| III. LISTE DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR DES GOUVERNEMENTS<br>ET DES ORGANISATIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU FORUM . . . . . | 15 |

I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Projet de décision

1. Le Forum intergouvernemental sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Sessions à venir du Forum intergouvernemental sur les forêts

Le Conseil économique et social approuve la recommandation du Forum intergouvernemental sur les forêts tendant à ce que ce dernier mène ses travaux en trois sessions de fond d'une durée allant jusqu'à deux semaines chacune; qu'il établisse des groupes de travail de session, dont deux au maximum se réuniront simultanément; et que les dates et lieux des prochaines sessions soient les suivants :

| <u>Session</u>    | <u>Date</u>       | <u>Lieu</u>       |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| Deuxième session  | Juin ou août 1998 | Genève**/New York |
| Troisième session | Février/mars 1999 | Genève            |
| Quatrième session | Février/mars 2000 | À déterminer      |

B. Décision portée à l'attention du Conseil

2. La décision ci-après, adoptée par le Forum, a été portée à l'attention du Conseil :

Participation d'organisations intergouvernementales  
aux travaux du Forum

Le Forum intergouvernemental sur les forêts a décidé d'inviter le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) à participer à ses sessions en tant qu'organisation intergouvernementale dotée du statut d'observateur.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR  
LES FORÊTS ET DATES ET LIEUX DE SES FUTURES SESSIONS

3. De sa 1re à sa 4e séance, les 1er et 2 octobre 1997, le Forum intergouvernemental sur les forêts a examiné conjointement les points 3 et 4 de son ordre du jour. Il était saisi du rapport du Secrétaire général intitulé "Programme de travail et modalités d'organisation proposés pour le Forum intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts de la Commission du développement durable" (E/CN.17/IFF/1997/2).

4. Les représentants des États-Unis d'Amérique, du Venezuela, de l'Indonésie, du Japon, du Pérou, du Brésil, de l'Australie, de l'Inde, de la Chine, du Canada, de la Suisse, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Guyana, de la

---

\* Compte tenu de l'offre du Gouvernement suisse et sous réserve de plus amples précisions techniques.

Colombie, des Philippines, de l'Allemagne, de la Suède, de la Finlande et de la France ont fait des déclarations.

5. Sont également intervenus les observateurs du Nigéria, de la Turquie, de la République-Unie de Tanzanie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Groupe des 77, et de la Chine), de la Nouvelle-Zélande, du Costa Rica, de la Norvège, du Luxembourg (au nom des États membres de l'Union européenne), de l'Algérie, de la Malaisie, du Danemark et de l'Autriche.

6. Le Forum a examiné les suggestions concernant ses futures activités, telles qu'énoncées dans le rapport du Secrétaire général (E/CN.17/IFF/1997/2).

7. Le Forum a souligné la nécessité d'une approche ciblée et équilibrée à ses travaux en ce qui concerne le mandat énoncé dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, que l'Assemblée générale a adopté à sa dix-neuvième session extraordinaire et que le Conseil économique et social a reconfirmé dans sa résolution 1997/65 du 25 juillet 1997. Il a aussi souligné que, compte tenu des bons résultats obtenus par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, il fallait poursuivre sur la lancée et, par ailleurs, se concentrer sur l'application des propositions d'action et sur les questions sur lesquelles le consensus international ne s'était pas encore fait. Cela étant, le Forum a décidé que les travaux de ses futures sessions porteraient sur les catégories suivantes :

#### CATÉGORIE I

Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts, et examiner, suivre et faire connaître les progrès accomplis en matière de gestion, de conservation et de mise en valeur durable de tous les types de forêts

a) Encourager et faciliter l'application des mesures. Par exemple, envisager de faire lancer, par les pays, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et par les grands groupes, des programmes visant à appliquer toutes les propositions d'action élaborées par le Groupe intergouvernemental; envisager les mécanismes appropriés pour mobiliser les ressources financières; valoriser les ressources institutionnelles et humaines, en accordant une attention particulière au rôle des femmes, et développer les capacités;

b) Suivre les progrès de cette application. Examiner le mode de fonctionnement et la structure des mécanismes nécessaires pour examiner, suivre et faire connaître les progrès; et évaluer les progrès réalisés, notamment, par les pays, les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, et les grands groupes, y compris le secteur privé et les populations autochtones, les habitants des forêts, les propriétaires des forêts et les communautés locales.

## CATÉGORIE II

Examiner les questions laissées en suspens et les autres questions que soulèvent les éléments de programme du Groupe intergouvernemental

a) Examiner les questions laissées en suspens concernant les besoins en ressources financières. Examiner d'urgence les différentes possibilités d'action ci-après, telles qu'elles figurent au paragraphe 68 du rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session (E/CN.17/1997/12) :

- i) Demander instamment la création d'un fonds international d'appui aux activités relatives à la gestion durable des forêts;
- ii) Inviter le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les institutions de Bretton Woods, ainsi que les autres organisations internationales compétentes, à étudier des moyens novateurs qui permettraient d'utiliser plus efficacement les mécanismes financiers déjà en place et de dégager des ressources financières nouvelles et additionnelles de source publique et privée, aux niveaux national et international, en vue d'appuyer les activités relatives à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur durable de tous les types de forêts;

b) Examiner les questions en suspens en matière de commerce et d'environnement. Analyser les rôles complémentaires que jouent le commerce international et la gestion durable des forêts et, dans ce contexte, les questions relatives au commerce international de produits forestiers venant de tous les types de forêts, sur une base non discriminatoire, notamment le rôle que les barrières tarifaires et non tarifaires peuvent jouer concernant la gestion durable des forêts, les questions d'authentification le cas échéant, et l'amélioration de l'accès aux marchés, compte tenu des besoins des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Étudier la question de la relation entre les obligations assumées au titre d'accords internationaux et les mesures internationales, y compris les actions imposées par des juridictions sous-nationales, tout en gardant à l'esprit que ces questions sont à l'examen dans des instances dont la compétence porte essentiellement sur les questions commerciales; la compétitivité relative du bois par rapport aux produits de substitution; l'évaluation commerciale; et la transparence du marché et la question connexe du commerce illégal de produits forestiers ligneux et non ligneux;

c) Examiner les questions en suspens concernant le transfert de techniques écologiquement saines pour appuyer la gestion durable des forêts. Examiner les moyens d'encourager, faciliter et financer l'accès des pays en développement aux techniques écologiquement saines et aux compétences correspondantes et le transfert de ces techniques auxdits pays, dans des conditions favorables, y compris au titre de clauses libérales et préférentielles, mutuellement convenues, compte tenu du chapitre 34 d'Action 21<sup>1</sup> et du paragraphe 11 des Principes relatifs aux forêts<sup>2</sup>, et examiner les mécanismes appropriés pour assurer cet accès et procéder à ce transfert; examiner les technologies et connaissances techniques, y compris les services de

vulgarisation, concernant la gestion durable des forêts au niveau local, et intensifier la mise au point, le transfert et l'application des techniques pour améliorer l'utilisation des produits forestiers ligneux et non ligneux et des services connexes, en accordant une attention particulière au bois en tant que source d'énergie et au rôle des femmes;

d) Examiner les autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental et qu'il convient de mieux définir. Envisager, entre autres, d'analyser les causes sous-jacentes des problèmes, en particulier les causes d'origine internationale, notamment les forces économiques transfrontières responsables du déboisement et de la dégradation des forêts, dans une optique historique et compte tenu des pressions exercées (aux fins d'assurer la sécurité alimentaire) sur les forêts par d'autres secteurs, surtout l'agriculture; les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, conformément, notamment, aux termes de la Convention sur la diversité biologique; l'évaluation commerciale des biens et services forestiers; l'évaluation, la surveillance et la reconstitution du couvert forestier dans les zones dont l'écologie est fragile; la conservation des forêts, notamment dans les zones protégées; l'identification et la définition des priorités de la recherche au niveau mondial et régional, compte tenu des priorités nationales; l'emploi et l'application de toute la gamme d'instruments économiques, notamment les politiques fiscales et les dispositions du régime foncier comme moyen de promouvoir la gestion durable des forêts; et l'avenir de l'offre et de la demande des produits ligneux et non ligneux et des services forestiers;

e) Examiner les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales. Examiner plus avant les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales et les travaux menés en vertu des instruments en vigueur, aux fins de déterminer les lacunes et les doubles emplois.

### CATÉGORIE III

#### Arrangements et mécanismes internationaux visant à promouvoir la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts

Identifier les éléments, tenter d'obtenir un consensus mondial et poursuivre les travaux. Le Forum devrait également identifier les divers éléments et tenter d'obtenir un consensus sur les arrangements et mécanismes internationaux, par exemple un instrument ayant force obligatoire sur tous les types de forêts. Le Forum fera rapport sur ses travaux à la Commission du développement durable en 1999. Sur la base de ce rapport, et sous réserve de la décision que celle-ci prendra à sa huitième session, le Forum poursuivra ses travaux en élaborant un processus intergouvernemental pour négocier de nouveaux arrangements et mécanismes ou un instrument ayant force obligatoire sur tous les types de forêts.

#### Dates et lieux des prochaines sessions

8. Le Forum a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de décision concernant les dates et lieux de ses prochaines sessions (pour le texte du projet de décision, voir sect. I.A. ci-dessus).

Calendrier des travaux

9. Le calendrier ci-après est recommandé étant entendu que, d'ici la quatrième session du Forum, il est loisible de le remanier.

| Catégorie/éléments de programme   | Deuxième session  | Troisième session  | Quatrième session  |
|---|---|--|--|
|   |   | Établissement du rapport intérimaire du Forum à la Commission (septième session) | Établissement du rapport du Forum à la Commission (huitième session)                 |
| <b>CATÉGORIE I</b>  |   |  |  |
| I.a. Encourager et faciliter l'application des mesures proposées                              | Débat de fond<br>Établissement du projet de conclusions et propositions | Information et/ou aperçu historique  | Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session) |
| I.b. Suivre le progrès dans l'application   | Débat de fond   | Débat de fond<br>Élaboration du projet de conclusions et propositions            | Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session) |
| <b>CATÉGORIE II</b>   |   |  |  |
| Examiner les questions concernant :   |   |  |  |
| II.a. La nécessité de ressources financières  | Débat de fond   | Débat de fond<br>Élaboration du projet de conclusions et propositions            | Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session) |
| II.b. Le commerce et l'environnement  | Débat de fond<br>Élaboration du projet de conclusions et propositions   | Information et/ou aperçu historique  | Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session) |
| II.c. Le transfert de techniques  | Débat de fond<br>Élaboration du projet de conclusions et propositions   | Information et/ou aperçu historique  | Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session) |
| II.d. Les questions devant être mieux définies  | Débat de fond   | Débat de fond<br>Élaboration du projet de conclusions et propositions            | Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session) |
| II.e. Les travaux menés dans le domaine des forêts par des organisations                      | Débat de fond<br>Élaboration du projet de conclusions et propositions   | Information et/ou aperçu historique  | Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session) |
| <b>CATÉGORIE III</b>  |   |  |  |
| Identifier les composantes, dégager un consensus général et entamer une action complémentaire | Débat de fond   | Débat de fond<br>Élaboration du projet de conclusions et propositions            | Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session) |

Modalités de travail

10. Conformément aux directives concernant les modalités de travail qu'a données la Commission du développement durable dans sa décision portant création du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, que le Conseil économique et social a approuvée dans sa décision 1995/226, les organisations intergouvernementales et toute la gamme des organisations non gouvernementales,

/...

ainsi que d'autres groupes, peuvent participer en qualité d'observateurs aux travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts, cette participation étant pleine et entière et ouverte à tous, conformément au règlement intérieur et à la pratique de la Commission du développement durable.

11. Le Forum intergouvernemental sur les forêts fera appel, entre autres, aux ressources et aux compétences techniques de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts et autres organisations compétentes appartenant ou non au système des Nations Unies, ainsi qu'aux secrétariats des conventions pertinentes, et acceptera les contributions appropriées des organisations non gouvernementales. Le Forum a encouragé les grands groupes à participer à toutes les activités de son programme de travail.

12. Étant donné les complexités des questions dont il est chargé et compte tenu des contributions fructueuses provenant d'un grand nombre d'initiatives lancées par des gouvernements à l'appui du processus engagé par le Groupe intergouvernemental, le Forum a accueilli avec satisfaction toutes les propositions faites par des gouvernements d'organiser des réunions d'experts ou de mener des études à l'appui de ses travaux, et s'est particulièrement félicité des approches régionales. Le Forum a suggéré que tous les pays et organisations qui prévoient ou se proposent d'organiser des réunions ou des consultations d'experts ayant trait à ses travaux s'inspirent des principes suivants :

a) Ces réunions et consultations d'experts devraient avoir un caractère informel;

b) Elles devraient, dans la mesure du possible, se dérouler sur des sujets touchant directement les tâches confiées au Forum;

c) Elles devraient être transparentes et à participation non limitée;

d) La représentation des pays devrait y être, dans la mesure du possible, équilibrée, et refléter une vaste gamme d'intérêts, ainsi que les opinions de toutes les parties intéressées; une attention particulière devrait être accordée à la participation de femmes;

e) Elles devraient veiller à ce que leurs dates et les sujets examinés soient dans toute la mesure du possible en harmonie avec le calendrier de travail du Forum;

f) Les organisateurs, au cours des préparatifs, devraient consulter les coprésidents, le Bureau et le secrétariat du Forum, selon que de besoin;

g) Ces réunions et consultations d'experts devraient être invitées à établir un rapport qu'elles présenteraient au Forum.

13. Le Forum s'est félicité de l'offre faite en commun par les Gouvernements autrichien et indonésien, et de celle des Gouvernements allemand et costa-ricien, d'accueillir des réunions intersessions pour appuyer ses travaux.

14. Le fruit de ces réunions représenterait une contribution spécialisée des plus utiles aux travaux du Forum. Néanmoins, c'est au Forum lui-même que

reviendraient toutes décisions sur les recommandations de politique devant être présentées à la Commission du développement durable à sa huitième session.

#### Le secrétariat et le financement du Forum

15. Gardant à l'esprit le fait que le secrétariat du Forum est financé par des contributions extrabudgétaires volontaires, le Forum demande aux gouvernements et aux organisations internationales d'envisager de verser des contributions volontaires pour financer ses travaux. Il se félicite des annonces de contribution faites et de l'intention exprimée par certains gouvernements au cours de sa première session d'appuyer financièrement les travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts.

### III. ADOPTION DU RAPPORT DU FORUM SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIÈRE SESSION

16. À ses 5e et 6e séances, le 3 octobre 1997, le Forum était saisi d'un projet de rapport sur les travaux de sa première session (E/CN.17/IFF/1997/L.1) et d'un document officieux contenant des chapitres sur le programme de travail et les modalités d'organisation du Forum, ainsi que les dates et lieux des sessions à venir.

17. À la 5e séance, les représentants du Japon, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, des Philippines, du Brésil, de la Colombie, du Canada, de la République islamique d'Iran, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Venezuela, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de la Suisse et du Pérou ont fait des déclarations.

18. À la même séance, les observateurs du Luxembourg (au nom des États membres de l'Union européenne), de la République-Unie de Tanzanie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine), de la Malaisie, de l'Équateur et de l'Autriche sont également intervenus. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fait une déclaration.

19. À la 6e séance, les représentants de l'Indonésie, de la Suisse, du Venezuela, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Canada, des Philippines, du Brésil, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Inde, du Japon et de la Chine sont intervenus, de même que les observateurs de la République-Unie de Tanzanie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine), du Luxembourg (au nom des États membres de l'Union européenne), de la Nouvelle-Zélande, du Costa Rica, du Nigéria et de la Malaisie.

20. Le Forum a ensuite adopté le rapport sur les travaux de sa première session, tel qu'il figure dans le document E/CN.17/IFF/L.1 et dans le document officieux.

#### IV. QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES

##### A. Ouverture et durée de la session

21. Le Forum intergouvernemental sur les forêts, qui relève de la Commission du développement durable, a tenu sa première session du 1er au 3 octobre 1997, conformément à la résolution 1997/65 du Conseil économique et social. Il a tenu six (1re à 6e) séances.

22. La session a été ouverte par la Présidente provisoire, Mme Monika Linn-Locher (Suisse).

##### B. Participation

23. Ont assisté à la session les représentants de 30 États membres de la Commission du développement durable, ainsi que les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les représentants d'organismes des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. On trouvera la liste des participants à l'annexe I au présent rapport.

##### C. Élection du Bureau

24. À sa 1re séance, le 1er octobre, le Forum a élu, par acclamation, deux Coprésidents, Bagher Asadi (République islamique d'Iran) et Ilkka Ristimäki (Finlande). Il a également élu, par acclamation, deux Co-Vice-Présidents, Yevgeny Kuzmichev (Fédération de Russie) et Charles Essonghe (Gabon).

##### D. Ordre du jour et organisation des travaux

25. À sa 1re séance, le 1er octobre, le Forum a adopté son ordre du jour provisoire, publié dans le document E/CN.17/IFF/1997/1, et a approuvé l'organisation de ses travaux. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts.
4. Dates et lieux des sessions futures.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa première session.

##### E. Documentation

26. On trouvera à l'annexe II au présent rapport les documents dont était saisi le Forum.

F. Participation d'organisations intergouvernementales  
aux travaux du Forum

27. À sa 1re séance, le 1er octobre, le Forum a examiné la question de la participation des organisations intergouvernementales à ses travaux. Il était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts" (E/CN.17/IFF/1997/3), dans laquelle le Secrétariat lui recommandait d'inviter le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) à participer à ses sessions en tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut d'observateur.

28. À la même séance, le Forum a approuvé la recommandation du Secrétariat (voir sect. I.B ci-dessus).

Notes

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> Ibid., annexe III.

Annexe I

PARTICIPATION

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <u>Allemagne</u>             | Ulrich Hoenisch, Hagen Frost, Rainald Roesch, Christian Mersmann, Wilfried Koschorreck  |
| <u>Australie</u>             | John Crighton, Gary Dolman, Rod Holesgrove, Geoffrey Tooth, Tony Bartlett, Amanda Hawkins   |
| <u>Bolivie</u>               | María Estela Mendoza  |
| <u>Brésil</u>                | Enio Cordeiro, Antonio Fernando Cruz de Mello, Eduardo Carvalho   |
| <u>Canada</u>                | David Drake, Denis Chouinard, Rosalie McConnell, Denyse Rousseau, Fred Johnson, Richard Baerg, Ken Macartney  |
| <u>Chine</u>                 |   |
| <u>Colombie</u>              | Julio Londoño, Bibiana Vargas, Marta Inés Galindo   |
| <u>Égypte</u>                | Enayat Mohamed Abdelaziz  |
| <u>États-Unis d'Amérique</u> | Stephanie Caswell, Mary Coulombe, Fernando R. Echavarria, Joseph Ferrante, Miles Henderson, Michael Hicks, Jan McAlpine, Lynette Poulton, Suzanne M. Willis, Tom Isle, Julie Jack, Scott Paul, Eli Austin Short |
| <u>Fédération de Russie</u>  | Yevgeny Kuzmichev   |
| <u>Finlande</u>              | Ilkka Ristimaki, Birgitta Stenius-Mladenov, Talsto Huimasalo, Markku Abo, Leena Karjalainen-Balk, Erja Fagerlund, Heikki Granholm, Soili Kangaskorpi  |
| <u>France</u>                | Janie Letrot-Hadj Hamou, Bernard Chevalier, Philippe Delacroix  |
| <u>Gabon</u>                 | Charles Essonghe  |
| <u>Guyana</u>                |   |
| <u>Inde</u>                  |   |
| <u>Indonésie</u>             | Makarim Wibisono, Arizal Effendi, Moch Slamet Hidayat, Bagas Hapsoro  |

|  |   |
|--|---|
| <u>Iran (République islamique d')</u>                      | Bagher Asadi  |
| <u>Japon</u>   | Hideki Ito, Takeshi Goto, Mayu Hagiwara, Yutaka Yoshino   |
| <u>Mexique</u>   | Gerardo Lozano, Ulises Canchola   |
| <u>Papouasie-Nouvelle-Guinée</u>                           |   |
| <u>Pays-Bas</u>  | J. Hoogeveen, A.P.M. van der Zon, P. Schütz, A.M.C. Wester  |
| <u>Pérou</u>   | Amelia Torres, Italo Acha Puertas   |
| <u>Philippines</u>   |   |
| <u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u> | Sir John Weston, Peter Gooderham, Ian Symons, David Dunn, Andrew Bennett, John Hudson, Sheila McCabe, Scott Ghagan, Mike Dudley |
| <u>Slovaquie</u>   | Miloslav Hettes   |
| <u>Suède</u>   |   |
| <u>Suisse</u>  |   |
| <u>Thaïlande</u>   | Apiwat Sretarugsa   |
| <u>Venezuela</u>   | Isabel Carlota Racalao-Romer, Luis Fernando Perez-Segnini, Judith Musso-Quintero  |
| <u>Zimbabwe</u>  | Machivenyika Tobias Mapuranga, Alfred Mutiwazuka, Musafare C. Nyamudahondo  |

États Membres de l'Organisation des Nations Unies  
représentés par des observateurs

Algérie, Arménie, Autriche, Chili, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, Grèce, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Tadjikistan, Turquie, République-Unie de Tanzanie.

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Organisations intergouvernementales

Agence intergouvernementale de la francophonie.

Organisations non gouvernementales

Liste Union internationale des instituts de recherches forestières

/...

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT LE FORUM ÉTAIT SAISI À  
SA PREMIÈRE SESSION

| <u>Cote du document</u> | <u>Point de l'ordre<br/>du jour</u> | <u>Titre</u>  |
|-------------------------|-------------------------------------|---|
| E/CN.17/IFF/1997/1      | 2                                   | Ordre du jour provisoire  |
| E/CN.17/IFF/1997/2      | 3                                   | Rapport du Secrétaire général sur le programme de travail et les modalités d'organisation proposés pour le Forum intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts de la Commission du développement durable |
| E/CN.17/IFF/1997/3      | 2                                   | Note du Secrétariat sur la participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts  |
| E/CN.17/IFF/1997/L.1    | 6                                   | Projet de rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur les travaux de sa première session  |

Annexe IIILISTE DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR DES GOUVERNEMENTS ET  
DES ORGANISATIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU FORUM

| <u>Titre</u>   | <u>Organisateurs</u>   | <u>Date et lieu</u> |
|--|--|---------------------|
| Réunion de travail internationale sur les besoins en matière de recherche et d'information des organismes internationaux s'occupant des forêts | Autriche et Indonésie, en collaboration avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), l'Union internationale des instituts de recherches forestières et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) | Autriche, 1998      |

-----